

## ARRETE DU MAIRE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

### Le Maire de la Commune de ROIFFIEUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Route

Considérant le passage de l'Ardéchoise sur le territoire communal et la nécessité d'assurer la sécurité des cyclistes ainsi que celle des usagers de la voie publique ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : À l'occasion du passage de l'Ardéchoise, la circulation sera interdite sur le Grand Chemin (RD 470), depuis l'intersection avec la route du Grand Pré et la route du Bacchas jusqu'au centre commercial du Grand Chemin.

Seuls les riverains ainsi que les personnes souhaitant se rendre à la mairie seront autorisés à emprunter ce tronçon de voie.

Les bus CoqueliGo seront autorisés à circuler en sens unique depuis le centre commercial du Grand Chemin jusqu'à l'entrée du village.

Ces dispositions s'appliqueront :

- le mercredi 10 juin 2026, de 6 h 00 à 13 h 00
- le vendredi 12 juin 2026, de 6 h 00 à 13 h 00.

**Article 2** : Le stationnement sera interdit aux abords de la voie concernée ainsi que le long de la bibliothèque municipale pendant les périodes mentionnées à l'article 1er.

**Article 3** : Les services municipaux sont chargés de mettre en place la signalisation réglementaire et d'assurer le passage des véhicules de secours.

**Article 4** : les infractions constatées au présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** : le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de ROIFFIEUX.

**Article 6** : conformément à l'article R421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**Article 7** : sont chargés de l'exécution du présent arrêté chacun en ce qui le concerne :

- Monsieur le Maire de ROIFFIEUX
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche
- Monsieur le responsable du service technique

Fait à Roiffieux, le 1<sup>er</sup> juin 2026

Le Maire : **Christophe DELORD**

